

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2020-02-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2020

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	53	voix
Délégués présents	6	totalisant	53	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	22	voix
Délégués absents excusés	4	totalisant	25	voix

Pour	75 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	



L'an deux mil vingt, le onze juin, à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président dans les conditions fixées par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire. Ils avaient été convoqués le 3 juin 2020.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
 Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
 M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
 M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
 M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)
 M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,
 Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
 M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
 M. FLESSELLES, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER
 M. Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléant (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. GRESSIER, décédé, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois (12 voix)
 Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix)
 M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
 M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
 M. DEPEGE, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2020-02-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 2020**Le Comité Syndical ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogée par la loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance N°2020-347 du 27 mars 2020 qui adapte le droit applicable au fonctionnement des Etablissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 3 février 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Approuve** le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 3 février 2020.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2020 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS

*Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 16 juin 2020
Reçu en Préfecture le 17 juin 2020
et de la publication le 17 juin 2020*

Le Président,



COMITE SYNDICAL - SEANCE DU LUNDI 3 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	68	Voix
Délégués présents	7	totalisant	68	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	17	voix
Délégués absents excusés	3	totalisant	15	voix

Le Président,

Sylvain BERRIOS

Le 3 février 2020, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h30 sous la présidence M. Sylvain BERRIOS Président.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris Vallée de la Marne » est désigné secrétaire de séance

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)

Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)

M. GRESSIER, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois (12 voix)

M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme RICHARD, Chambre de métiers 94 (1 voix) qui a donné pouvoir à M. HELIN

M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS

M. DOUET, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK

M. FUCHS, représentante de Ports de Paris Seine Amont, (1 voix) qui a donné pouvoir à M. GRESSIER

Mme PONCELIN, représentante de la ville de Gournay-sur-Marne, (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

MME AINAOU, ingénieure et animatrice SAGE Marne Confluence

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

M. DEPEGE, responsable des affaires générales

Mme JANNE, ingénieure et animatrice du Contrat Trames verte et bleue

1. Approbation du compte-rendu analytique des décisions prises par le Comité Syndical le 6 décembre 2019 : **Unanimité 85 voix**

2. Approbation de l'affectation provisoire de résultat de l'exercice 2019 : **Unanimité 85 voix**

3. Approbation du programme prévisionnel d'actions 2020 : **Unanimité 85 voix**

4. Approbation du budget primitif pour l'exercice 2020 : **Unanimité 85 voix**

5. Approbation du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel (RGPD) avec Infocom'94 : **Unanimité 85 voix**

Fin de séance : 17H30



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

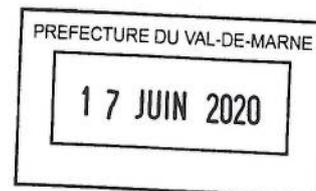
SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2020-02-02 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE DE L'EXERCICE 2019

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	53	voix
Délégués présents	6	totalisant	53	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	22	voix
Délégués absents excusés	4	totalisant	25	voix

Pour	75 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	



L'an deux mil vingt, le onze juin, à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président dans les conditions fixées par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire. Ils avaient été convoqués le 3 juin 2020.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
 Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
 M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
 M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
 M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)
 M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,
 Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
 M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
 M FLESSELLES, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER
 M Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléant (7 voix) qui a donné pouvoir à M BERRIOS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. GRESSIER, décédé, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois (12 voix)
 Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix)
 M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
 M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
 M. DEPEGE, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2020-02-02 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogée par la loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance N°2020-347 du 27 mars 2020 qui adapte le droit applicable au fonctionnement des Etablissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le compte de gestion ci-annexé relatif à l'exercice 2019 transmis par le comptable public du Syndicat ;

Considérant que le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur pour ce même exercice ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré

- **Emet** un avis favorable sur le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget du Syndicat Marne Vive, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS

Sylvain BERRIOS

*Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 16 juin 2020
Reçu en Préfecture le 17 juin 2020
et de la publication le 17 juin 2020*

Le Président,

Sylvain BERRIOS

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

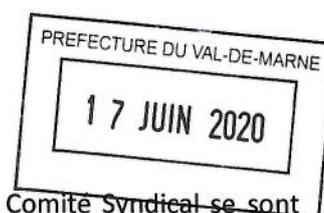
SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2020-02-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE DE L'EXERCICE 2019

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	53	voix
Délégués présents	6	totalisant	53	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	22	voix
Délégués absents excusés	4	totalisant	25	voix

Pour	75 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	



L'an deux mil vingt, le onze juin, à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président dans les conditions fixées par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire. Ils avaient été convoqués le 3 juin 2020.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (4 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,
Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M FLESSELLES, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER
M Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléant (7 voix) qui a donné pouvoir à M BERRIOS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. GRESSIER, décédé, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois (12 voix)
Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94 (1 voix)
M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix)
M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris (5 voix),

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEPEGE, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2020-02-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE DE L'EXERCICE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogée par la loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance N°2020-347 du 27 mars 2020 qui adapte le droit applicable au fonctionnement des Etablissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019, présenté par le comptable du Syndicat, examiné au point précédent et ayant fait l'objet d'un avis favorable ;

Vu le compte administratif ci-annexé relatif à l'exercice 2019 ;

Considérant qu'il convient d'élire un(e) Président(e) de séance pour l'approbation du compte administratif, dressé par le Président du Syndicat, dans la mesure où il ne peut pas prendre part au vote ;

Sur proposition ;

Après examen et délibéré :

- Elit présidente de séance Mme Caroline ADOMO, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, pour le point de l'ordre du jour relatif à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal,
- **Approuve** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019, ci-annexé,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans les documents ci-annexés,

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS

*Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 16 juin 2020
Reçu en Préfecture le 17 juin 2020
et de la publication le 17 juin 2020*

Le Président,

Sylvain BERRIOS

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020



OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2020-02-04 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	53	voix
Délégués présents	7	totalisant	65	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	22	voix
Délégués absents excusés	3	totalisant	13	voix

Pour	87 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le onze juin, à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président dans les conditions fixées par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire. Ils avaient été convoqués le 3 juin 2020.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », (4 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », (4 voix)
Mme TOLLARD, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois suppléante, (12 voix), arrivée au point N°4

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,
Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M FLESSELLES, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER,
M Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléant (7 voix) qui a donné pouvoir à M BERRIOS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94, (1 voix)
M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris, (5 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEPEGE, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2020-02-04 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogée par la loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance N°2020-347 du 27 mars 2020 qui adapte le droit applicable au fonctionnement des Etablissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu la clôture des écritures comptables de l'exercice 2019 intervenue le 31 décembre 2019 ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement du budget 2019 qui s'élève à + 514 087,38€ ;

Vu le solde d'exécution net de la section d'investissement du budget 2019 qui s'élève à + 44 154,54€ ;

Vu le budget primitif 2020 voté lors de la séance du comité syndical du 3 février 2020 ;

Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et la section d'investissement par délibération ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Décide** d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 du Syndicat Marne, de la façon suivante :
 - affectation en section de fonctionnement : 514 087,38 €
 - affectation en section d'investissement : 44 154,54 €
- **Confirme** que ces affectations du résultat de l'exercice 2019 sont incluses dans le budget primitif 2020 du budget du Syndicat Marne Vive voté lors de la séance du 3 février 2020.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Le Président,



Sylvain BERRIOS

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.
 certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
 de l'envoi en Préfecture le 16 juin 2020
 Reçu en Préfecture le 17 juin 2020
 et de la publication le 17 juin 2020

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020-02-4
Comité Syndical du 11 JUIN 2020

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

17 JUIN 2020



Marque

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

A - Résultat estimé de l'exercice (moins le 002)	157 008,73 €
Fonctionnement : recettes - dépenses	
614 528 - 457 519,27	
B - Résultat antérieur reporté (002)	357 078,65 €
C - Résultat réel à affecter (A+B)	514 087,38 €
D1 - Solde d'exécution d'investissement de l'exercice sans le résultat antérieur reporté (001)	- 42 139,61 €
Investissement : recettes *- dépenses	
1 258,00 - 43 397,61	
D2 - Résultat antérieur reporté (001)	86 294,15 €
D - Solde d'exécution brut d'investissement (D1 + D2)	44 154,54 €
E - Solde des restes à réaliser	- €
F - Solde d'exécution net d'investissement (D + E)	44 154,54 €
G - Excédent de clôture (C + F)	558 241,92 €
514 087,38 + 44 154,54	
Prévision d'affectation du résultat prévisionnel de 2019 au budget primitif 2020	
en section d'investissement au chapitre 001	44 154,54 €
en section de fonctionnement au chapitre 002	514 087,38 €



Le Président :

Sylvain BERRIOS

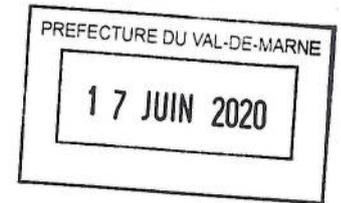
Le Comptable Public

L'Administrateur des Finances
 Eric MASSONI



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2020



OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2020-02-05 : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ARCEAU POUR L'ANNEE 2020

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	15	totalisant	100	voix
Membres présents	3	totalisant	53	voix
Délégués présents	7	totalisant	65	voix
Délégués excusés et représentés	5	totalisant	22	voix
Délégués absents excusés	3	totalisant	13	voix

Pour	87 voix
Contre	
Absentions	
Ne prennent pas part au vote	

L'an deux mil vingt, le onze juin, à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président dans les conditions fixées par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire. Ils avaient été convoqués le 3 juin 2020.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
Mme ADOMO, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », (4 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne », (4 voix)
Mme TOLLARD, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois suppléante, (12 voix), arrivée au point N°4

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M.HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS,
Mme DRAI, représentante de la Métropole du Grand Paris, (6 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M. FUCHS, représentant Ports de Paris (1 voix) qui a donné pouvoir à M. PASTERNAK,
M FLESSELLES, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à M. CUISINIER,
M Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléant (7 voix) qui a donné pouvoir à M BERRIOS,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme RICHARD, représentante Chambre de métiers 94, (1 voix)
M. ANANIAN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
M. DOUET, représentant de la Métropole du Grand Paris, (5 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEPEGE, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CUISINIER est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2020-02-05 : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ARCEAU POUR L'ANNEE 2019

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 prorogée par la loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance N°2020-347 du 27 mars 2020 qui adapte le droit applicable au fonctionnement des Etablissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'association « ARCEAU » ;

Vu la délibération n°2012-4-7 du 24 octobre 2012 approuvant l'adhésion à l'association « ARCEAU » ;

Vu la délibération n°2020-01-04 en date du 3 février 2020 relatif à l'approbation du budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n°2019-12-05 en date du 6 décembre 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 ;

Vu le bilan d'activités 2019 de l'Association et son programme prévisionnel 2020 ;

Considérant que l'association « ARCEAU » a pour objet statutaire de favoriser les échanges entre techniciens, élus et chercheurs et qu'elle anime également des actions et événements de diffusion et de valorisation concernant les questions techniques et de gouvernance de l'eau ;

Considérant que le Syndicat Marne Vive, qui a accompagné l'émergence de cette association, en est un des membres fondateurs aux côtés notamment de la ville de Paris, le SIAAP, Eau de Paris et des Conseils Départementaux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Considérant qu'en tant que membre fondateur, le Syndicat Marne Vive est représenté au Conseil d'Orientation par Monsieur le Président et qu'il émet un avis sur le bilan de l'année écoulée et propose les principales orientations de travail ;

Considérant que l'année 2020 verra la poursuite des groupes de travail dans lesquels le Syndicat est actif, ainsi que la tenue de colloques et la publication d'ouvrages et de documentations ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion du Syndicat Marne Vive à l'association ARCEAU, pour l'année 2020, pour un montant de cinq mille (5000) Euros.
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2020.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

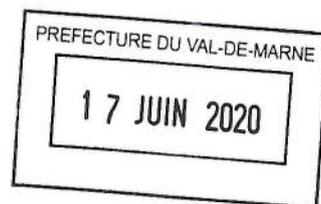
Fait et délibéré en séance le 11 juin 2020, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS



*Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 16 juin 2020
Reçu en Préfecture le 17 juin 2020
et de la publication le 17 juin 2020*

Le Président,

